

LA DÉCENTRALISATION ET L'ÉMERGENCE DE LA RÉGION

1964

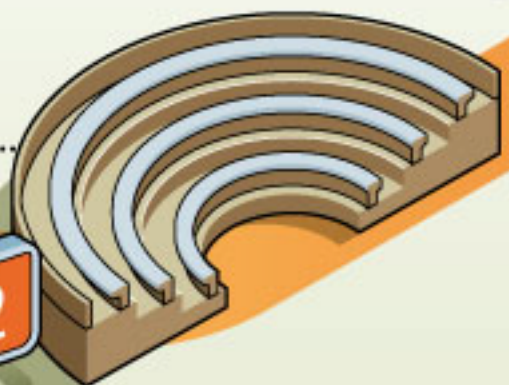
Délimitation des CAR

(circonscriptions d'action régionale), placés sous l'autorité d'un **préfet de région**. Le but est de faire de la région le niveau d'action le plus efficace pour l'économie, l'aménagement du territoire et l'administration.



1972

Les CAR deviennent les «**établissements publics régionaux**» (EPR). Création dans chacun d'un **Conseil régional** qui en est l'organe délibérant et d'un **Conseil Économique et Social** qui est consultatif.



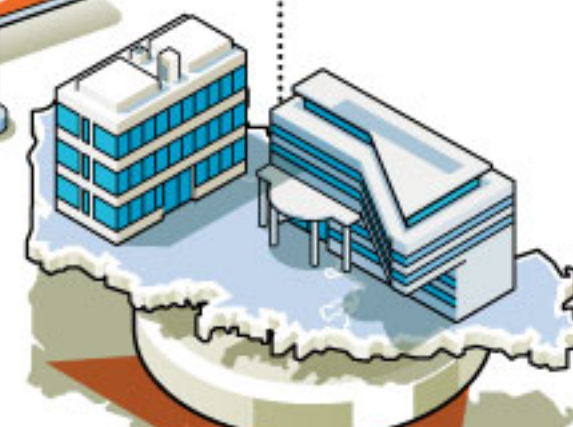
2 mars 1982

«**Premier acte**» de la Décentralisation : la loi Defferre transforme l'architecture administrative française en faisant des EPR des **collectivités territoriales** à part entière, comme la commune et le département.



2004

«**Deuxième acte**» : les **Régions prennent en charge de nouvelles compétences** (formation professionnelle, inventaire du patrimoine, personnels techniques des lycées...) et acquièrent plus d'autonomie (expérimentation, référendums...).



1986

Les premières **élections régionales** permettent aux citoyens de chaque région d'**élire leurs Conseillers régionaux**. Ces derniers désignent parmi eux l'exécutif qui gèrera la région pendant 6 ans.

